

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2008**

---

**L'an deux mille huit, le 18 septembre 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DUBO, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2008**

**Etaient Présents : Jean-Paul BOSC – Régis BERNALEAU– Arlette CHAVANNE- Sylvie DELAUNAY– Nadine DUCOURTIOUX – Dominique HA – Cyril HARDOUIN – Michel HAUTIER – Jean-François INDA– Dominique LAFRENOY– Pierre-Jean MIRANDE DAVID pouvoir à D. LAFRENOY–Georges MONTMINOUX- Jean-Claude MOUNET – Christophe PEPIN- Rosy PIRAME – Jean RENOUD –Alain RENOUIL – Aline SALLEBERT - Evelyne SARRES –Hélène SAULDUBOIS - Florise SICHEL – Gérard SONGY –**

**Secrétaire de séance : Cyril HARDOUIN**

## **1) OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de l'ouverture d'un poste d'agent de Maîtrise et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents s'y rapportant.

## **2) CESSION FONCIERE RUE DE PENIDE**

Par délibération du 5 juin 2008, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour la vente de la parcelle cadastrée AC 148, propriété de la commune, sise à Villeneuve, d'une contenance de 1685 m<sup>2</sup>.

M. CHAPOULIE, intéressé par l'acquisition de cette parcelle, a fait une offre à 75000 € ce qui ne correspond pas au prix du marché actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer, sur cette parcelle, deux lots qui seront proposés à la vente. Un accès devra être prévu pour desservir le lot situé au deuxième plan.

Monsieur le Maire est chargé de faire réaliser le bornage par un géomètre, puis de demander l'avis du service des Domaines.

### **3) POINT SUR LES OPERATIONS FONCIERES :**

#### **► Cession parcelle à « Guiton »**

La commune d'Arsac est propriétaire, au lieu-dit Guiton, d'un immeuble – maison et terrain – acquis à M. LACOTTE. Le détachement d'un lot d'environ 1600 m<sup>2</sup> comprenant maison et terrain est proposé à la vente.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches se rapportant à cette opération.

Par ailleurs, Monsieur le Maire est autorisé à dénoncer le bail de location actuellement en cours.

Monsieur le Maire est également autorisé à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition des autres propriétés de M. LACOTTE, dont l'UDAF est devenue propriétaire. Ces biens sont gérés par Maître ENTZ à PAU.

#### **► Cession de la maison dite « R. SAUX »**

Monsieur le Maire est autorisé à engager toute démarche utile concernant la vente de la maison acquise de M. SAUX, sise 2 place Camille Godard dont la commune est propriétaire.

#### **► Acquisition de parcelles sur la piste du MOULINA**

Pour faire suite à une proposition de cession à la commune de certaines parcelles situées près de la piste du MOULINA, Régis BERNALEAU et Jean-Paul BOSCH sont chargés du dossier, sachant que la proposition de la commune est de 0.15 € le m<sup>2</sup>.

Régis BERNALEAU informe le Conseil que le recensement du patrimoine sera accompli en fin d'année.

### **4) CLASSEMENT SONORE DE LA R.N 1215**

Jean-Claude MOUNET expose le projet de classement sonore des infrastructures terrestres en Gironde élaboré par la D.D.E dans le cadre de la lutte contre le bruit. La commune est concernée par la RN 1215.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au classement sonore de la commune.

### **5) ENQUETE PUBLIQUE – AMENAGEMENT DE LA Z.A D'ARSAC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier d'enquête publique ouverte par la Préfecture de la Gironde, afin d'autoriser, au titre du code de l'environnement, l'aménagement de la zone d'activités située en bordure de la RD 1 entre la zone d'activités existante et le golf, sur la commune d'Arsac, notamment le rejet des eaux pluviales à la demande de la S.A.S QUARTZ PROPRIETIES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation particulière sur ce dossier et donne un avis favorable.

## **6) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Sur proposition de Georges MONTMINOUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Tennis Club : 1900 € après présentation de sa comptabilité
- Musique au cœur du Médoc : 500 € pour organisation du concert de Gospel
- Prestige Margaux : 2000 € pour organisation d'un concert
- A.L.D.F : 1720 € au titre de l'aide aux devoirs

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires.

## **7) ADOPTION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T**

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Médoc-estuaire, établi le 23 juin 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

## **8) RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'A.E.P et de L'ASSANISSEMENT**

Monsieur RENOUD, donne lecture des rapports établis par le S.I.E.A d'Arsac, Cantenac, Margaux et Soussans, sur le prix et le service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les rapports tels que présentés.

## **9) REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2007 un régime indemnitaire a été mis en place.

Ce régime indemnitaire comprend :

- Les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires à destination des personnels de catégorie B et C
- les Indemnités Forfaitaires pour travaux supplémentaires à destination des personnels de catégorie A et B
- l'Indemnité d'Administration et de Technicité à destination des personnels de catégorie B et C
- la prime de service

Il propose de reconduire ce régime indemnitaire sachant que le coefficient appliqué pour chaque agent tiendra compte de critères de présence effective, de technicité, de disponibilité, d'implication et de motivation.

Il propose également d'annuler la prime de service qui n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour reconduire le régime indemnitaire tel que défini précédemment en annulant la prime de service. Il charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **► *Domaine du Lac* :**

Il est nécessaire de vérifier précisément le cahier des charges et de visualiser la conformité de l'installation. Il faut également demander une date de fin d'intervention.

Pour des raisons de sécurité, la commune pourrait accepter le raccordement de l'éclairage public sous réserve de conformité technique.

Pour le poste de relevage, avant décision, Jean RENOUD doit se rapprocher de SOCAMA et de la Lyonnaise des Eaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse que les travaux différés ne soient pas réalisés d'une seule tranche et sans plus de délai.

### **► *Plan de Sauvegarde Communale* :**

Jean-Claude MOUNET présente le principe du plan de sauvegarde proposé par la Préfecture. Il serait nécessaire, si possible, de réinstaller la sirène.

Le Conseil Municipal évoque la possibilité d'une mutualisation des moyens.

### **► *Plan Local d'Urbanisme* :**

Un groupe de travail composé d'élus et de non élus sera constitué.

Le sujet des permis tacites pour panneaux solaires est évoqué.

### **► *Restaurant scolaire* :**

Florise SICHEL soumet au Conseil la possibilité de proposer des repas sans porc pour les élèves musulmans. Le sujet sera débattu en commission et proposé à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Elle rappelle l'augmentation sensible du nombre d'enfants de maternelle au restaurant. Une des solutions envisagées est d'utiliser la salle de la RPA.

### **► *accueil des nouveaux arrivants* :**

Sylvie DELAUNAY présente le projet d'accueil des nouveaux résidents. Un concours de films sur la présentation d'Arsac sera organisé. Une aide de 225 € est nécessaire pour la remise des récompenses.

### **► *Humanitaire* :**

Rosy PIRAME présente le projet 4L Trophy qui fera l'objet d'un débat lors d'une prochaine réunion.

► **Social :**

Nadine DUCOURTIOUX indique qu'elle a reçu deux demandes de logements à l'occasion de ses permanences en mairie. Elle a entrepris des démarches afin de proposer des solutions.

► Point sur les travaux :

La fin des travaux devant la mairie est prévue en novembre. Les tapis devant l'église et la poste seront réalisés en octobre. La déviation sera maintenue jusqu'à la fin de l'année.

Afin de diminuer la vitesse, des ralentisseurs temporaires sont installés sur les voies concernées par la déviation.

Des travaux d'étanchéité de la maternelle et du sol d'une classe ont été réalisés.

Les travaux du club house du tennis sont pratiquement terminés.